L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 9 MARS 1889.

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

LA Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Recouvrée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numérosé simple ont lieu tous les quatre mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

$300,000

LOT:

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE.—Un restaurant français rue Madison No 17, pour cause de départ.
9mars—2f

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 26ème jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Isabella Furst vs. Jas Furst, son mari, No 26,054 —Sur motion de D. B. M. Chaffe, avocat de la plaignante et sur la prédiction en cour de la preuve de la demande de la plaignante et la cour considérant la dite demande pour être en faveur de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 13 février 1889 soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Isabella Furst, et contre le défendeur, Joseph Furst, son mari, déchrant une dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant aujourd'hui et de ce jour et de plus qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante et contre le défendeur pour la somme de six mille dollars et qu'elle soit et est déclarée propriétaire de la propriété foncière décrite dans la dite demande et du stock de marchandises et meubles y mentionnés.

Il est de plus jugé, ordonné que le défendeur paie les frais.

Jugement rendu le 26 février 1889.

Jugement signé le 7 mars 1889.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de l'ditte Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. —No 25,914.—Division D—Je certifie ici que le 5ème jour de février 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et avec les chiffres suivants, savoir:

Louisa Scholl, épouse de John Parr vs son mari.

Sur motion de Sambola & Ducros, avocats de la demanderesse, on prouvant à la cour la preuve suffisante de la demanderesse; la cour considérant que la loi et les faits sont en faveur de la demanderesse; il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut ici enregistré le 29 janvier 1889 soit et est confirmé et rendu final, et qu'en conséquence jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, Louisa Scholl, épouse de John Parr contre le défendeur John Parr son époux, dissoute absolument la communauté de gains et d'acquêts, et une séparation de propriété avec le droit de conduire et d'administrer ses propres affaires. Et il est de plus ordonné, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Louisa Scholl et contre la défendeur, John Parr, pour la somme indivisible de quatre cent soixante-quinze dollars avec intérêt légal, à partir de la demande judiciaire, et aussi pour les frais de procédure.

Jugement rendu le 5 février 1889

Jugement signé le 11 février 1889.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce septième jour de mars dans l'année de Notre Seigneur mille huit cent quatre-vingt-neuf.

JAS. D. RANKIN,
Deputé-Greffier.
8 mars—8, 9, 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Sterry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,381—Division D—Attendu que William H. Sterling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James Sterry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
9 mars—9 14 17 Greffier.

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,739—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Weir, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
9mars—9,14,17 Greffier.

Succession de Philip McGivner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 26,771 — Division B — Attendu que John Connolly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip McGivner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
9 mars- 9, 14, 17. Greffier.

Succession de Paul de Passau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,334—Division D—Attendu que John B. Fuer, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul de Passau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS. Greffier.
8 mars—8, 13, 17.

Succession de Mary Buschmann, femme de Louis Scholl.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,240 Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Eckert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
2mars—2 6 10 Greffier.

Succession de A. Rapp et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,591—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Raoul Rapp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
2 mars—2,6,10 Greffier.

Succession de George F. Tapken et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,312 — Division A—Attendu que Mlle Francis Elizabeth Tapken a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession des feus George F. Tapken et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
28 fév—28—5 10 mars Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. L. G. Desforges & Cie vs Jean Gerardin—No 26,390—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la raison commerciale de L. G. Desforges & Cie ci-devant établie en ville et composée de L. G. Desforges de cette ville et Joseph B. Williams de Pittsburg, Etat de la Pennsylvanie et tous autres droits individuels et dettes sociales, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr. notaire en cette ville, le SAMEDI 13me jour d'avril 1889 à 10 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires des dite pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires resteront suspendues, et que Ben C. Elliott, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 9 mars 1889.

[Signé] THOS. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député Greffier.
9 mars—3 f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Standard Music and Photo Litho Co., No. V. Grevel and Bernard Kohn and Louis Dalcaire, comme associés et individuellement vs leurs créanciers—No 26,344—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés composant la Standard Music and Photo Litho Co., de la Nouvelle-Orléans, et faisant des affaires en ladite ville, et individuellement par le présent acceptée par la cour au bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Davigneaud, notaire public, le 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m. afin que ceux-ci reçoivent les propriétés cédées, d'élire un syndic et pour voter sur la décharge de dette demandée, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens des pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 mars 1889.

[Signé] ALBERT VOORHIES Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
7 mars—3f en 20 mars;

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Damiens vs Ordre de Cour—No 26,192. —Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Hippolyte Damiens soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. J. Talbert, notaire en cette ville, à son bureau No 54 rue du Cours, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et qu'attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne soient bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Ben C. Ward est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—8, 9, 10

AVIS DE VENTE.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prétendons à tous les timbres mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en demandons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le bon-à-tirer de nos signatures.

G. T. Beauregard, Commissaire.

J. A. Early, Commissaire.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Fontenot vs Charles Thomassin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,895—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'encan, au Bureau des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de Jacob Lechner, défendeur, étant la moitié indivise dans un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'île Delaire, dans la Succession Castanne, Thalie Annonciation et Malpomène, dans le premier district de cette ville, et formant l'encoignure du Bayou Bienvenue et Thalie et mesurant cent huit pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur la rue Thalie de deux cents pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—6 0 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,689—Je, en vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédurai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'île No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et l'Avenue Carrollton, se mesurant sur vent un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1888, (annexé au bureau du shérif civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 120 pieds sur la rue Toulouse et St Louis, divisée en deux lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain lot de terre avec toutes les dépendances qu'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'île No 554, et mesurant, suivant le plan désigné ci-dessus, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 216 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11 16 23—mars 6 13 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété valant mieux à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.

Succession de Robert J. Key.

Cour Civile de District—Division A—No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, les propriétés suivantes, savoir:

Trois lots de terre situés dans le Second District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'île borné par les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3.

Le lot No 1 mesure 61 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Claiborne, 55 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 44 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 48 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2 mesure 38 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 44 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 31 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers en davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs au prix d'achat.

Actes de vente pardevant Harry E. Ker, notaire.

2mars—2 9 16 23 30—avril6

Jolie résidence à étage rue de l'Esplanade No 247, attenant à l'institution Cenas.

Succession de Oscar Gelpi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,757.

PAR J. F. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1889, la propriété suivante savoir:

Un lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le troisième district de cette ville, dans l'île borné par les rues d'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 40 pieds 2 pouces de façade à la rue de l'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur, touchant du côté de la rue Claiborne par la propriété du Docteur de la Vve Cenas et sur la ligne opposée vers la rue Derbigny par la propriété de la Vve O. Gelpi.

Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, galerie, double salon, double chambre à coucher, salle à manger, cuisine et chambre à domestique; à l'étage supérieur quatre chambres, chambre à bains, galeries sur le devant et sur le côté, deux cabinets de toilet, bas parc, carrelée, hangar, citerne, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance payable à un crédit d'un an, en billet garanti par hypothèque, portant 8 0[0 d'intérêt de date et 5 0[0 honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; l'acquéreur devra payer outre en sus du prix d'adjudication, les taxes pour l'année 1889.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public.

Un dépôt de 10 0[0 sur le prix de vente devra être effectué au comptant sur les lieux, afin d'assurer le vente.

2 mars—2 9 16 23 30—avril 6

Magasin en briques à quatre étages, No 123 rue Decatur.

John P. Gaspard vs ses créanciers—No 23,871.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, la propriété suivante savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'île borné par les rues Decatur, Chartres, St Louis et Toulouse, mesurant 20 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond sur 60 pieds de profondeur entre les lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur une allée en commun ouvrant sur la rue Toulouse.

Aussi—Un lot de comptes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
20 fév—20 23—2 9 16 23 mars

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Fontenot vs Charles Thomassin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,895—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'encan, au Bureau des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de Jacob Lechner, défendeur, étant la moitié indivise dans un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'île Delaire, dans la Succession Castanne, Thalie Annonciation et Malpomène, dans le premier district de cette ville, et formant l'encoignure du Bayou Bienvenue et Thalie et mesurant cent huit pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur la rue Thalie de deux cents pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—6 0 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,689—Je, en vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédurai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'île No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et l'Avenue Carrollton, se mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1888, (annexé au bureau du shérif civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 120 pieds sur les rues Toulouse et St Louis, divisée en deux lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain lot de terre avec toutes les dépendances qu'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'île No 554, et mesurant, suivant le plan désigné ci-dessus, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 216 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11 16 23—mars 6 13 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété valant mieux à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.

Succession de Robert J. Key.

Cour Civile de District—Division A—No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, les propriétés suivantes, savoir

Trois lots de terre situés dans le Second District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'île borné par les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3.

Le lot No 1 mesure 61 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Claiborne, 55 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 44 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 48 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2 mesure 38 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 44 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 31 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers en davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur paiera en sus du prix d'achat, les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication.

9mars—9 16 ao 23

Terrain spacieux avec une jolie résidence attenant à l'encoignure des rues Kerlerec et Roman.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Roman et Kerlerec renfermé par les rues Esplanade et Frenot, ledit lot de terre mesurant 100 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur et façade à la rue Kerlerec de 100 pieds.

Ensemble une belle résidence de deux corps de logis ayant un corridor d'entrée, neuf chambres, cuisine double avec hangar entre la cuisine et la maison, deux citernes, lieux d'aisance, jardin, etc.

Le tout d'après plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers en davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant G. Davigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication.

9 mars—9 16 22 23

Propriétés sur le Coteau de la Métairie.

Succession de Isaac Smith Hyams.

Cour Civile de District, Division D, No 5,079.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1889.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre faisant face au Rail-Road du Ste. Zeppagnol, dans le Second District de cette ville, borné par les rues Anthony, St-Louis, Bernadotte, Toulouse et Chemin de la Métairie, contenant 18 lots, numérotés de 1 à 18, et mesurant ensemble 118 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Anthony, 319 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue St-Louis, 229 pieds 2 pouces de ligne sur la rue Bernadotte, 231 pieds 2 pouces 2 lignes sur la rue Toulouse et 149 pieds 7 pouces 6 lignes de face de Chemin de la Métairie. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, l'île entier est entouré et un des plus divers du Coteau de la Métairie et bien desséché, le tout en culture.

2° Deux lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville, dans l'île borné par les rues Conti, St-Louis, Olympia et St-Patrick, désignés par les Nos 22 et 24, mesurant chacun 50 pieds de face sur la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur, la terre est élevé.

3° Une portion de terre triangulaire, désignée par le No 19, bornée par le chemin de la Métairie et les rues Toulouse et Anthony, mesurant 50 pieds 4 pouces de face à la rue Anthony, 35 pieds, 2 pouces 3 lignes sur la rue Toulouse et 59 pieds 1 pouce 6 lignes de face au chemin de la Métairie.

Le tout d'après les plans.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque et 8 0[0 intérêt à partir de date; outre toutes les clauses de garantie d'usage.

Actes de vente pardevant Geo. Fréret, notaire.

Un dépôt de 10 0[0 sera exigé au moment de l'adjudication.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11 16 23—mars 6 13 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée et désirable dans le Premier District.

Une bâtisse en briques à trois étages No 52 rue Chartres.

Une élégante propriété cottage No 443 rue Royale.

Une maison en bois à deux étages No 236 rue Douane.

Une maison à deux corps de logis Nos 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

Un joli cottage double coin des rues St-Charles et Euterpe.

Vente positive pour effectuer un partage.

Dans l'affaire d'August Eichhorn et als vs. Edward Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E, No 25,936.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Royale—SAMEDI 23 mars 1889, midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, rendu le 6 janvier 1889, je procéderai à la vente à l'encan, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Chartres, Jourdan, Vieille Levée et Bienville, mesurant, au pied américain, 21 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à trois étages portant le No 52 rue Chartres, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin et chambre au fond, deux grandes chambres, corridor et bureau au premier étage, cinq chambres et corridor au deuxième étage, cour, cuve, lieux d'aisance, etc., et le gaz dans toute la bâtisse.

2° Deux lots de terre dans le Troisième district de cette ville, dans l'île borné par les rues Royale, Dauphine, Mandeville et Maligny, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage, ayant corridor, 10 chambres, 2 cuves, hangars, lieux d'aisances, etc. Le terrain est rafraîchi par un puits, hangar, et plenté avec des rosiers et arbustes, et porte le numéro municipal 443 rue Royale.

3° Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Canal, Donane, Tréme et Marais, mesurant 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 8 chambres, 2 cuves, etc., et une bâtisse séparée dans la cour, ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cuve, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 236 rue Douane.

4° Deux lots de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'île borne par les rues Tchoupitoulas, Laurel, Philippe et Jeanne, désignés par les lettres C et H. Le lot C mesure 64 pieds 5 pouces et 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 107 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne divisant ledit lot désigné par la lettre H, 99 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Philippe contre la propriété de Peter Kaiser, et 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond et la portion désignée par la lettre H. Attenant un terrain désigné ci-dessus et mesurant 25 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces sur la ligne divisant du lot C, 110 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Jackson et 21 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont, comprenant une bâtisse en deux étages avec façade et côtés en briques et la maçonnerie du fond en bois et toiture en ardoises ayant 8 chambres, 2 cuves, 2 lieux d'aisance, etc., et une bâtisse séparée dans la cour, ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cuve, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 123 rue Decatur.

Aussi

6° **Un Bond de John W. Read**, en faveur du défunt M. S. Coste pour $10,000 daté le 1er février 1887, pour la somme de $10,000 et stipulant intérêt à 10 0[0 par mois, et toutes les droits contre le dit John W. Read.

7° **Un montant divers de billets**, compte et réclamations d'après inventaire enclasse en Cour.

Termes et conditions—Pour les terres de la ville de Bienville, un tiers comptant, **comptant** et pour la balance des propriétés situées en ville, un tiers en davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent bellement garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs seront tenus de maintenir les propriétés assurées pour le montant des billets fournis et transféreront les polices aux porteurs des billets.

Les actes de ventes contiendront la clause de non-garantie et les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires et la vente des propriétés en litige sans estimation et toutes les autres clauses usuelles généralement contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposeront entre les mains du vendeur 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.

Les actes de ventes se passeront pardevant Chas. G Andry, notaire.

2 mars—9,10,23,30—avril 6,13

Résidence en briques à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée, rue Marais No 1517.

PAR JAS. P. GUINAULT, ENCANTEUR—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74.

Un lot de terre, mesurant 26 pieds 11 pouces de face à la rue Royale, sur la profondeur de la dite Cour, en date du 31 janvier, 1889 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues Commune, Gravier, Galves et Miro et désignés par les Nos 21 et 22, mesurant comme suit: Le lot No 21 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 22 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 22 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Galves, le tout au pied américain.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues Commune, Gravier, Galves et Miro et désignés par les Nos 21 et 22, mesurant comme suit: Le lot No 21 mesure 33 p